

# PAPRI Pact

2025

Direction adjointe des  
moyens mobiles



Service prévention santé et sécurité  
Communauté Urbaine du Grand Reims  
2025

GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Contexte :

Document obligatoire issu de l'obligation de prévention des risques professionnels, le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) est réalisé dans la collectivité sur la base du document unique.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût."

Pour faciliter l'animation de la démarche, un PAPRI Pact sera établi par unité organisationnelle (UO).

#### PARTIE I – BILAN 2024

- a) Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2025
  - ⇒ Indicateur n°1 – Accidents / répartition par familles
  - ⇒ Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps
- b) Un état des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2024
  - ⇒ Indicateurs n°3 et 4 – Formations / répartition par familles
  - ⇒ Indicateur n°5 – Autorisations et habilitations / répartition par familles et services
- c) Bilan sur les vérifications périodiques réalisées sur l'année 2024
- d) Suivi des équipements de protection individuelle
- e) Autres (droit de retrait, registre d'observation hygiène sécurité, financement ACT...)

#### PARTIE II – PLAN D'ACTION

- f) Les unités de travail dans l'unité organisationnelle
- g) La synthèse sur l'évaluation des risques de cette UO – octobre 2025
  - ⇒ Indicateur n°6 – EvRP / répartition par scores
- i) Un plan d'action pour l'année 2026.

Ce document a été établi en amont avec les différents acteurs de la prévention de cette unité organisationnelle.

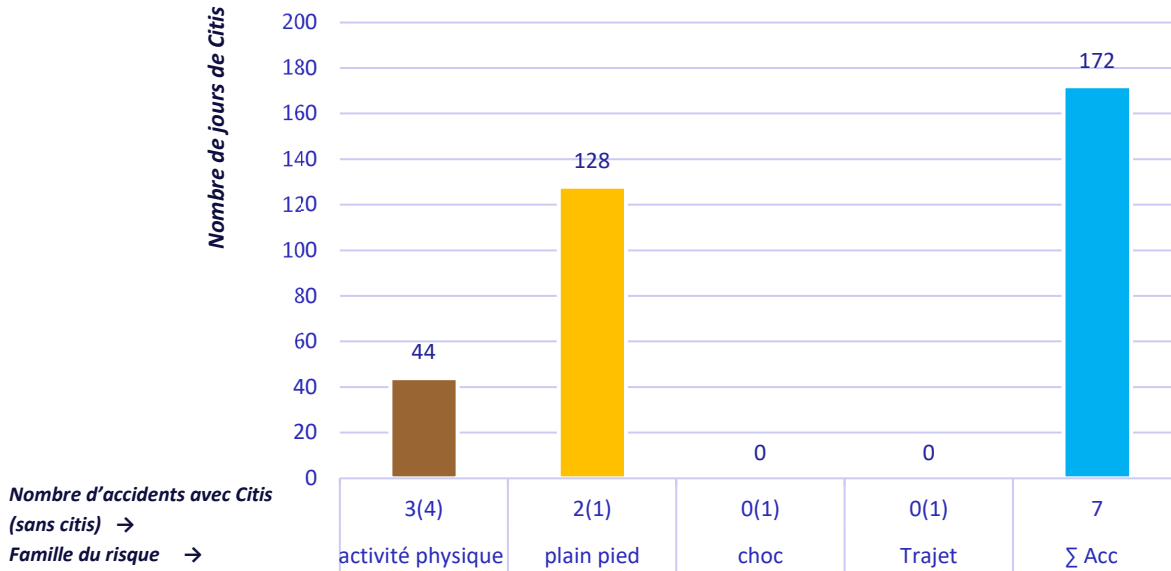
Une présentation du PAPRI Pact à la Formation Spécialisée Santé Sécurité Condition de Travail est programmée le 11 décembre 2025.

**PARTIE I – BILAN 2024-2025**

**a) Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2024 dans la direction adjointe moyens mobiles**

**Indicateur n°1 – Accidents / répartition par familles. (au 28 octobre 2025).**

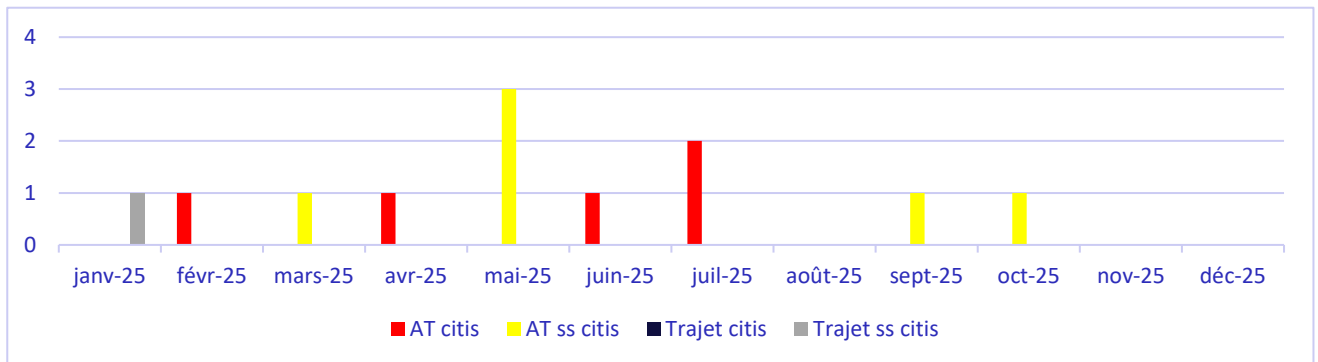
**Accidents de travail et de trajet**



Citais

: Congé pour invalidité temporaire imputable au ce

**Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps**





### c) Bilan sur les vérifications périodiques réalisées sur l'année 2025.

Dernier contrôle novembre 2025

	Harnais de sécurité	Longes	Stop chute	Absorbeur d'énergie
VALIDITE	7	6 dont avec absorbeur d'énergie	6	2
Réformé ou rebuté	0	0	0	0

Un rendez-vous doit être pris par M. LECOMTE pour la prochaine vérification.

### d) Suivi des équipements de protection individuelle

Bilan financier de 2025 au 23/10/2025 :

- EPI : 6382 € TTC
- Vêtements : 9 463 €TTC
- EPI cat 3 : 307 €TTC

### e) Autres (droit de retrait, registre d'observation hygiène sécurité, financement ACT...)

Demande au budget ACT 2025 :

- Chariot lève plaque
- Outillage portatif - boulonneuse

Registre santé et sécurité :

- Aucune observation

Exercice incendie :

- 11 août 2025

## PARTIE II – PLAN D'ACTION 2026

### f) Les unités de travail dans l'unité organisationnelle

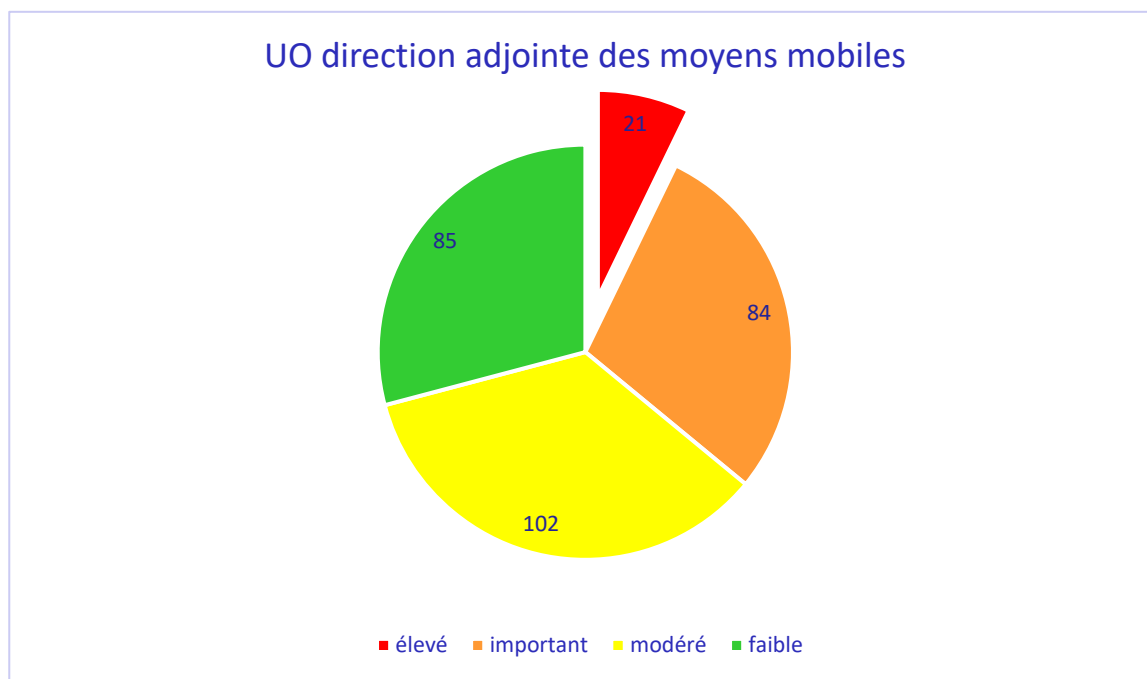
La direction s'appuie sur l'expertise d'un réseau de 1 assistant de prévention :

- o M. BERAUX Stéphane

Ce réseau est animé depuis février 2024 par Mme ROMBY Sandra, conseillère de prévention du service prévention, santé et sécurité.

## g) Une synthèse sur l'évaluation des risques de cette UO – octobre 2025

### Indicateur n°6– EvRP / répartition par scores



Pour rappel, les critères d'évaluation sont :

- La gravité notée de 1 (blessure légère) à 4 (blessure mortelle)
- La fréquence notée de 1 (exposition quotidienne) à 4 (exposition annuelle)
- La maîtrise du risque notée de 1 (aucune mesure de prévention) à 4 (les mesures permettent de maîtriser au mieux la situation dangereuse)

Ainsi la plus haute note est 64 ( $4 * 4 * 4$ ) et la plus faible 1. Si, au cours d'une évaluation, une nouvelle situation est notée entre 3 et 4 pour le critère gravité et 1 ou 2 pour le critère maîtrise, une alerte et des propositions de mesures correctrices sont adressées dans les plus brefs délais au directeur et aux managers de l'unité concernée.

Les unités de travail sont réparties :

- ❖ Carrosserie Magasin garage
- ❖ Matériel
- ❖ Mécanique vl et PL
- ❖ Service transport (transport scolaire)
- ❖ Visite de chantiers (installation des panneaux électoraux, lavage des panneaux électoraux, cryptoportique- installation de la structure, déménagement)
- ❖ Visite du parc automobile – soudure à l'atelier poids lourds.

## h) Un plan d'action pour l'année 2026

### Service moyens mobiles affectés

- Risque chimique : produits utilisés lors du process

UT concernée : ensemble du parc automobile

#### Mesure n°1 :

⇒ Cartographie de l'atelier carrosserie : plans d'action à la suite de l'évaluation des risques chimiques

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** : 6 mois
- **Coût** :

#### Mesure n°2 :

⇒ Faire procéder à la vérification de la sorbonne (hotte d'aspiration) du local peinture afin d'évaluer l'efficacité du dispositif de protection collective du service carrosserie.

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

#### Mesure n° 3 :

⇒ Procéder à la réparation du système d'aspiration des fumées de soudage utilisé par l'équipe carrosserie.

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

**Observation** : Difficulté d'avoir une intervention de la société pour remettre le système en conformité

#### Mesure n° 4 :

⇒ Réaliser des mesures des principaux polluants atmosphériques, en particulier ceux présentant les risques les plus élevés et susceptibles d'être présents dans l'air des locaux.

- **Pilote** : service prévention santé et sécurité
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** : 5000 euros

#### Mesure n° 5 :

⇒ Poursuivre la réalisation de la cartographie du risque chimique du site.

- **Pilote** : service prévention santé et sécurité
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** : 3 mois

#### Mesure n° 6 :

⇒ Former l'ensemble des agents de la régie au risque chimique

- **Pilote** : service prévention santé et sécurité
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** : 6 mois

- Risques chimiques – préparation du matériel et fumée de soudure atelier poids lourds

UT concernée : atelier poids lourds

#### Mesure n° 1 :

⇒ Procéder à l'acquisition d'équipements de protection individuelle avec système de ventilation assistée pour les missions de préparation du matériel avant et pendant les opérations de soudure

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** : 3000 euros

- Risques chimiques – préparation des véhicules à la réparation (mastic, ponçage, ...)

UT concernée : carrosserie

#### Mesure n° 1 :

⇒ Procéder à l'acquisition d'équipements de protection individuelle à ventilation assistée, adaptés aux opérations de ponçage et de masticage.

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité – moyens généraux
- **Délai** :
- **Coût** :

- Travail en hauteur – atelier poids lourds

Dans le cadre des activités d'entretien et de maintenance des poids lourds et des cars, certaines opérations nécessitent la réalisation d'interventions en hauteur.

Ces interventions peuvent concerner notamment l'accès aux parties supérieures des véhicules (toitures, équipements en hauteur, éléments de carrosserie), et impliquent l'utilisation de moyens d'accès adaptés.

Ce contexte de travail expose les agents à des risques de chute de hauteur, nécessitant la mise en place de mesures de prévention appropriées.

UT concernée : atelier poids lourds

#### Mesure n° 1 :

⇒ Vérifier la conformité de la ligne de vie avant toute utilisation.

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

#### Mesure n° 2 :

⇒ Prévoir une autorisation de conduite pour la catégorie A pour l'ensemble des agents impliqués dans l'utilisation de la nacelle.

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

#### Mesure n° 3 :

⇒ Acquérir des harnais et des longes adaptés pour l'ensemble des agents concernés par le travail en hauteur.

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

#### Mesure n° 4 :

⇒ Créer une procédure de sécurité à instaurer pour la réalisation des interventions en hauteur.

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

Observation : A la suite de l'achat de la nacelle, une procédure devra être mise en place et permettre une intervention en hauteur sur les poids lourds et les cars en toute sécurité, tout en minimisant les risques de chute ou d'accident.

### Mesure n° 5 :

⇒ Mettre en place un suivi régulier des harnais afin de garantir leur bon état et leur conformité

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

## Sites

- Circulation des véhicules : circulation des véhicules dans le garage

UT concernée : le site - garage

### Mesure n° 1 :

⇒ Mettre en place un plan de circulation permettant d'être sécurisé dans la zone de stationnement et de circulation des piétons

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M. MANSAT Laurent-M. BERAUX Stéphane
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** :

- Risques chimiques : Atmosphère explosive (ATEX)

UT concernée : le site

### Mesure n° 1 :

⇒ Etablir un protocole de déchargement lors du dépotage du véhicule de carburant

- **Pilote** : M. BOUQUEMONT Nicolas – M BERAUX Stéphane
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** : 0 euros

## Secteur matériel et transports

- Risque biologique fiente de pigeon - aire de lavage (registre santé et sécurité du mois de mars 2022)

Contexte : L'aire de lavage rencontre des problématiques récurrentes liées à la présence de pigeons, générant d'importantes déjections, notamment sur le matériel fraîchement nettoyé. Cette situation est due au fait que la station n'est pas entièrement couverte.

Des mesures de prévention ont déjà été mises en œuvre, avec la pose d'un filet sous la couverture existante ainsi que l'installation de pics métalliques sur les barres des treuils. Toutefois, ces dispositifs s'avèrent insuffisants pour supprimer totalement les nuisances.

Par ailleurs, l'absence de couverture intégrale rend la station de lavage inutilisable en cas de pluie ou durant la période hivernale, ce qui constitue une contrainte opérationnelle importante.

UT concernée : secteur matériel – 4 rue de taissy

#### Mesure n° 1 :

⇒ Étudier la faisabilité technique et financière d'une solution permettant l'utilisation de l'aire de lavage en continu, y compris en période pluvieuse et hivernale.

- **Pilote** : M. LECOMTE Christophe - Mme LENGLET Aurélie - Mme ANTOINE Laurence
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité – direction de la maintenance des bâtiments
- **Délai** :
- **Coût** :

- Circulation des véhicules sur les interventions du service installations temporaires

UT concernée : Secteur transport

#### Mesure n°1 :

⇒ Port des vêtements haute visibilité - Assurer le port obligatoire et contrôler leur utilisation systématique lors des interventions sur la voie publique.

- **Pilote** : M. LECOMTE Christophe et les deux agents de maîtrise
- **Appui technique** : Service Prévention Santé et Sécurité
- **Délai** : dès que possible
- **Coût estimé** : 0 euro

#### Mesure n°2 : Formation à la signalisation temporaire

⇒ Action : Organiser une formation à la signalisation temporaire : 1 jour pour les agents

- **Pilote** : M. LECOMTE Christophe
- **Appui technique** : Service développement des compétences
- **Délai** : premier semestre 2026
- **Coût estimé** :

**Mesure n°3** : Installer un tri-flash sur les véhicules non doté : étudier la possibilité d'équiper chaque véhicule d'intervention d'un tri-flash afin d'améliorer la visibilité et la sécurité.

- **Pilote** : Mme ANTOINE Laurence – M. LECOMTE Christophe
- **Appui technique** : service moyens mobiles
- **Délai** :
- **Coût estimé** :

**Point sur les formations réalisées et prévues à la clôture de l'année.**

Le personnel des services parc automobiles ont suivi la formation gestes et postures le 2 et 4 décembre. Le personnel du matériel et installation temporaires seront formés en 2026.

**Mesures complémentaires en cours :**

- Adapter la formation autorisation de conduite : passage d'un chariot frontal à un modèle tout-terrain, plus adapté aux besoins réels.
- Continuer la collaboration entre les différentes directions concernant les arrêts de bus scolaires afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

**Animation du réseau :**

En 2025 :

- ⇒ Réunion sur intervention en hauteur le 16 juin
- ⇒ Formation continue le 13 novembre



## Direction adjointe des moyens mobiles

A retrouver sur Alizé

<https://alize.grandreims.fr>

Signature :